

6 Dimanche
novembre

1^{er}
EDITION

Marché Artisanal

Salle Polyvalente d'Azay le Rideau
rue Gustave Eiffel, zone artisanale - la loge

Ouverture au public de
10 heures à 18 heures

Entrée
Gratuite

**PETITE RESTAURATION
SUR PLACE**

Demande de dossier d'inscription pour les professionnels Artisans

Isabelle GAUDICHEAU

Tél 06 08 77 87 20

isabelle.gaudicheau@gmail.com



(à lire et à parapher en bas de chaque page)

Un exemplaire de ce règlement est remis ou expédié à chaque exposant. Nul ne peut en ignorer les termes.

Article 1 : Admission

Seuls les exposants inscrits et acceptés ont le droit d'exposer sur le domaine public lors de la manifestation organisée et justifiée par un arrêté municipal ou préfectoral.

Les exposants doivent avoir signé un dossier d'inscription pour participer au marché.

Sont acceptés uniquement les artisans créateurs ayant un numéro de Siret.

L'association se réserve aussi le droit d'accepter tout ou partie des créations du créateur afin d'éviter des doublons (triplons) avec d'autres créateurs. L'exposant en sera prévenu par retour de l'accord/non accord de l'acceptation du dossier le 23 octobre.

La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de vol/ou détérioration des biens de l'exposant.

Article 2 : Exposition

L'Association pourra fournir du matériel sur la demande de l'exposant (*maximum 2 tables, 2 grilles et 2 chaises*).

Une attention toute particulière devra être apportée au stand d'exposition. Tout stand négligé utilisant des tissus dégradés, des cartons non décorés ou tout matériau totalement inadapté et inesthétique, sera refusé. L'affichage des prix est obligatoire.

Les produits présentés doivent impérativement correspondre aux produits acceptés. Toute modification doit être signalée et acceptée par l'association avant l'exposition.

Conformément à la législation, l'exposition de produits alimentaires périssables doit strictement respecter la chaîne du froid.

La législation sur la vente au détail doit être strictement respectée.

Les ventes « à la criée » et le racolage dans les allées sont interdits.

Toute dégradation des lieux d'exposition est interdite (tag, clous,). Des poursuites seront engagées contre les contrevenants.

Article 3 : Inscription

L'exposant s'engage à verser le montant total de son règlement au moment de son inscription et de sa réservation.

Toute inscription acceptée est considérée comme définitive tant qu'elle n'a pas été annulée par l'exposant et l'association.

Une annulation n'est prise en compte que si elle intervient **30 jours avant la date de la manifestation.**

Toute inscription annulée hors délai est due en totalité. Le règlement sera encaissé (cf. article 4).

Article 4 : Participation financière

Les chèques de règlement (à l'ordre de **GENETIQUE ACTIONS**) doivent impérativement parvenir en même temps que le dossier d'inscription dûment signé pour que l'inscription soit enregistrée.

De plus pour être valable, cette demande d'inscription doit être accompagnée d'un chèque de caution de **50 €**, qui vous sera restitué à la fin du Marché.

Cette caution implique pour l'exposant qu'il doit être présent sur la durée de la manifestation.

Tout marché commencé et interrompu par le responsable, pour quelque raison que se soit est dû dans son intégralité.

Article 5 : Déroulement du marché

Le marché se tiendra le **dimanche 6 novembre 2022 de 9h à 18h** et dans la salle Polyvalente d'Azay le Rideau.

L'horaire de déballage : **à partir de 07h00**

L'horaire de remballage : le dimanche **à partir de 18h00**.

L'exposant doit respecter les horaires de la manifestation, aucun départ en cours de marché ne pourra être toléré, sauf accord de l'association.

Le responsable du marché accueillera les participants.

Le placement se fait sur un plan en fonction des articles mis en vente.

L'association fera parvenir par mail à l'exposant le numéro d'emplacement ainsi qu'un plan de situation et qu'un bon pour un café offert par l'association.

Les exposants auront la possibilité de se restaurer sur place.

Article 6 : Exclusion du marché

Tout exposant sera exclu du marché pour les motifs suivant :

- Articles en vente et non acceptés préalablement sur son stand
- Mauvaise attitude (agressivité, ébriété) vis-à-vis du public, des autres exposants ou des responsables du marché
- Non présentation des documents administratifs en cours de validité
- Dégradation du lieu d'exposition

MARCHE ARTISANAL EN ACTIONS par GENETIQUE ACTIONS

LE DIMANCHE 6 NOVEMBRE 2022

Salle polyvalente « Auguste Rodin » d'Azay le Rideau)

Accueil des exposants dès 7 H ouverture public à 10 H

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ A _____

Adresse : _____

Tél. _____ Mail _____

Site internet/ Facebook/ Instagram : _____

N° pièce
d'identité : _____ N°Siret _____

(Joindre photocopie recto-verso) Extrait Kbis

Numéro et compagnie d'Assurance _____

BON DE COMMANDE

Stand de 3 mètres linéaire de face sur environ 2 mètres de profondeur = **50 €**

OU **Stand de 3 mètres linéaire + angle(s)** sur environ 2 mètres de profondeur = **70 €**
(places limitées)

TABLES (1,40 m X 0.80 cm) = **5€** (pas plus de 2)

GRILLES = **5€** (pas plus de 2)

Besoin électricité : OUI NON (**Offerte**)

TOTAL

(Pour être valable, cette demande d'inscription doit être accompagnée d'un cheque de caution de 50 €, qui vous sera restitué à la fin du Marché)
Cette caution implique pour l'exposant qu'il doit être présent sur la durée de la manifestation.

Réservation retenue dès **réception du règlement et de la caution à l'ordre de** : GENETIQUE ACTIONS

1 bis rue Honoré. de Balzac 37500 CHINON

Fait à le

Signature

A. Condition de participation

Sur ce marché, seront autorisés à exposer, les **professionnel artisans créateurs** dont l'activité est en rapport avec le secteur **de l'artisanat**.

B. Tarif des emplacements (40 places disponibles)

Stand de 3 mètres linéaire de face sur environ 2 mètres de profondeur = 50 €

Stand de 3 mètres linéaire + angle(s) = 70 € (places limitées) sur environ 2 mètres de profondeur = 70 €

Avec la possibilité de louer

TABLE (1,40 m X 0.80 cm) = 5€ (pas plus de 2)

GRILLES = 5 € (pas plus de 2)

C. Non-respect du règlement intérieur

En cas de non-respect du règlement intérieur, l'association peut refuser ou mettre fin à l'inscription de l'exposant, sans préavis, ni indemnité, ni restitution des règlements.

A..... Le Signature d'exposant :

CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION

Inscription validée le :

Inscription refusée le :

Inscription validée partiellement le :

Motif :

.....

PIECES A FOURNIR POUR L INSCRIPTION

Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'une inscription

Afin de valider votre stand et de vous attribuer un emplacement, veuillez fournir **OBLIGATOIREMENT** les documents suivant :

- Dossier dûment rempli
- La photocopie recto/verso d'une pièce d'identité
- Assurance Responsabilité civile valide et son numéro
- Votre inscription à la chambre des métiers ou à la chambre du commerce ou à la Maison des Artistes (extrait kbis)
- Une photo ou plusieurs (si possible) de votre stand
- Paiement intégrale par chèque, ainsi qu'un chèque de caution de 50 €, qui vous sera restitué à la fin du Marché) À : GENETIQUE ACTIONS

Votre dossier doit nous parvenir par courrier ou par mail avant le **30 septembre 2022**

Dans un souci d'économie de papier, les différents justificatifs peuvent être envoyés par mail à

isabelle.gaudicheau@gmail.com Objet : Marché artisanal en Actions